

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_084
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

49 - PROPOSITION D'ACQUISITION TERRAIN LES PENDANTS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Dans le cadre de ses missions, le service urbanisme opérationnel et foncier réceptionne les propositions de cession de terrains que les administrés adressent à la collectivité.

L'étude précise de ces dossiers, au regard de la stratégie foncière de la collectivité et de la consultation de la direction nature paysage et propreté, permet de mesurer les avantages et inconvénients des potentielles acquisitions.

Le service urbanisme opérationnel et foncier a réceptionné une proposition de Monsieur BEUZELIN de céder ses terrains à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, cadastrés 602 AE 6 et 7 sis les Pendans, de 7 430 m², sur la commune déléguée de Tourlaville. Ces terrains sont d'anciens espaces de landes, actuellement en friche.

Ces terrains sont situés en zone N du Plan Local d'Urbanisme, à proximité immédiate de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Landes de Tourlaville.

Suite à une visite sur site avec Monsieur LEFRANC, la direction nature paysage et propreté a donné un avis favorable à l'achat par la ville de ces parcelles, du fait de l'intérêt dans la continuité des propriétés communales mitoyennes sur la Lande St Maur, et de la ZNIEFF de Tourlaville.

En se basant sur les prix d'acquisition de terrains similaires de ces dernières années, il a été proposé à Monsieur BEUZELIN par courrier en date du 2 février 2023 d'acquérir ses terrains pour une valeur de 0,70 centimes le mètre carré, ce qui reviendrait à un prix d'acquisition de 5 201,00 €, auquel il faudra ajouter les frais d'acte.

Par courrier en date du 9 février 2023, Monsieur BEUZELIN a accepté l'offre d'achat de la collectivité d'un montant de CINQ MILLE DEUX CENTS UN EUROS (5 201,00 €).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'acquisition des parcelles cadastrées 602 AE n°6 et 7 sises à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Tourlaville, au prix de CINQ MILLE DEUX CENTS UN EUROS (5 201,00 €),
- accepter la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents y afférents, à recevoir par un des notaires de l'Étude Napoléon, 595 avenue des Prairies, commune déléguée de Tourlaville,
- dire que les dépenses seront imputées au budget principal - ligne de crédit 63364 pour l'acquisition et 56153 pour les frais d'acte.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 050-200056844-20230407-DEL2023_084-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h39		Nombre de votants : 53	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 1 Sophie LEMOIGNE	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Acquisition de terrains, Les Pendans, Tourlaville

Plan de situation des parcelles 602 AE n°6 et 7



Plan de la ZNIEFF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 050-200056844-20230407-DEL2023_084-DE

Plan des propriétés publiques

